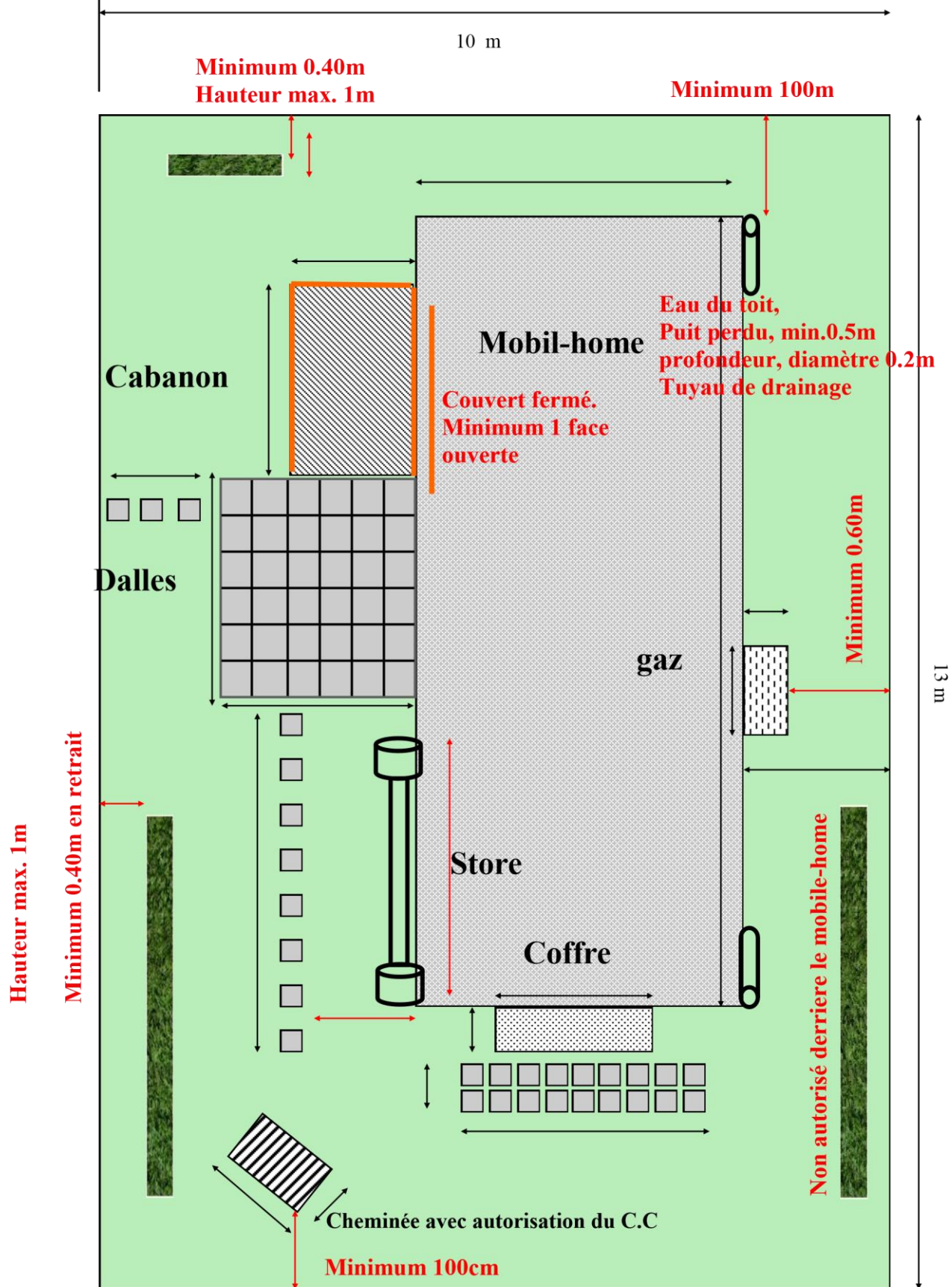


Exemple selon règlement en vigueur.
 Merci de consulter le règlement en vigueur



3.7 Clôtures - divers: Les clôtures en tout genre, les palissades, les modifications de la nature du sol, les biotopes ainsi que les installations fixes sont interdits. Les pierres de toutes tailles ou les bordures en toute matière (ciment, granit, etc.) ne sont pas tolérées.